

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jocelyne Haller, Emmanuel Deonna, Yves de Matteis, Bertrand Buchs, Pierre Vanek, Olivier Baud, Didier Bonny, Jean-Charles Rielle, Grégoire Carasso, Françoise Nyffeler, Marta Julia Macchiavelli, Pierre Eckert, Boris Calame, Marjorie de Chastonay, Salika Wenger, Badia Luthi, Christian Zaugg, Sylvain Thévoz, Ruth Bänziger, Pierre Bayenet, Jean Burgermeister, Nicole Valiquer Grecuccio, Alessandra Oriolo

Date de dépôt : 18 mai 2021

Proposition de résolution

Un permis humanitaire pour Tahir Tilmo, une réparation de sa mise en danger s'impose

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la décision du Grand Conseil du 26 mars 2021 adoptant la R 953, résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale « Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie » ;
- le renvoi forcé de Monsieur Tahir Tilmo le 27 janvier 2021 en Ethiopie et la mise en danger de sa vie provoquée par ce renvoi comme l'attestent les nouvelles alarmantes sur sa situation actuelle en Ethiopie ;
- que Monsieur Tahir Tilmo, ressortissant éthiopien, est membre de l'ethnie Oromo, contre laquelle le pouvoir central (Front de Libération du Peuple du Tigre : FLPT) du pays a mené une politique notoire de discrimination et de persécution (non-reconnaissance linguistique et culturelle, privation d'accès aux ressources naturelles) ;

- que les parents de Monsieur Tahir Tilmo étaient très engagés au sein du parti Oromo Liberation Front (OLF), parti faisant l'objet de persécutions avérées de la part du FLPT et que son père et sa mère sont décédés dans le mois qui a suivi leur emprisonnement, des suites des tortures subies ;
- que Monsieur Tahir Tilmo s'est engagé au sein de l'OLF en apportant un soutien logistique et, durant tout son séjour en Suisse, s'est engagé auprès de la communauté Oromo et a participé à de nombreuses actions et manifestations publiques de contestation du gouvernement éthiopien et que cette participation l'expose depuis son retour en Ethiopie à des persécutions de la part de la police ;
- les graves violations des droits humains qui sont perpétrées en Ethiopie, documentées par des associations de défense des droits humains telles que Human Rights Watch, Amnesty International et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ;
- le principe de non-refoulement garanti par l'article 25 de la Constitution fédérale, l'article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés et l'article 3 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- le fait que Monsieur Tahir Tilmo représente un exemple d'intégration, comme en atteste notamment sa participation aux cafés solidaires chaque semaine depuis le printemps 2017 à la cafétéria de l'Université de Genève ainsi qu'aux programmes de l'Université de Genève pour les réfugiés et le fait qu'il a appris le français et tissé un large réseau d'ami.e.s en Suisse qui non seulement l'apprécient, mais tiennent profondément à lui et sont très inquiets pour lui ;
- que la Suisse et la République et canton de Genève en particulier, pour avoir exigé la mise en détention et exécuté le renvoi, porteraient incontestablement une part de responsabilité directe s'il devait être porté atteinte à l'intégrité physique voire à la vie de Monsieur Tahir Tilmo, comme le redoutent légitimement toutes celles et tous ceux qui sont resté.e.s en contact avec lui depuis son retour forcé ;
- l'attachement de la République et canton de Genève aux droits fondamentaux, à la tradition humanitaire de Genève ainsi que l'intérêt de Genève et de la Suisse de promouvoir l'image de Genève, siège européen de l'Organisation des Nations Unies, comme capitale mondiale des droits humains et de l'humanitaire,

invite le Conseil d'Etat

à demander au Conseil fédéral qu'il délivre en toute urgence un visa humanitaire pour Monsieur Tahir Tilmo.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le pouvoir central du pays a, depuis 1991 et jusqu'en 2018, été dominé par le Front de Libération du Peuple du Tigré (FLPT), qui a mené une guerre sans fin contre l'Erythrée et mis en œuvre une politique discriminatoire et de persécution à l'encontre des Oromos et d'autres ethnies : non-reconnaissance linguistique et culturelle, location de leurs terres cultivables à des exploitants étrangers, plan d'extension de la capitale Addis-Abeba grignotant petit à petit l'Etat Oromia qui l'entoure.

Des organisations internationales des droits humains telles que Human Rights Watch et Amnesty International ont largement dénoncé le fait que l'Ethiopie était, sous le FLPT, un des Etats les plus répressifs au monde sur le plan de la liberté d'expression : de nombreux journalistes, activistes et intellectuel.le.s Oromos ont été arrêté.e.s et détenus arbitrairement ou ont été victimes de disparitions forcées.

Pour rappel, en mars 2018, un accord de réadmission a été signé entre l'UE et l'Ethiopie. Cet accord a été très critiqué, entre autres parce qu'il prévoit une étroite collaboration avec les services secrets éthiopiens (NISS). Ces derniers seraient chargés de l'identification des demandeurs et demandeuses d'asile venant d'Ethiopie. Amnesty International rappelle à cet égard le rôle joué par le NISS dans la surveillance et la répression des membres de l'opposition éthiopienne. La Suisse s'est jointe à cet accord via un échange de notes. Cet accord est tenu secret : il n'est pas publié au Recueil officiel du droit fédéral (les accords internationaux qui édictent des règles de droit doivent en principe être publiés).

Monsieur Tahir Tilmo, diplômé de l'Addis Abeba University Commercial College, a travaillé au Ministère des finances puis au Ministère du commerce et de l'industrie. Ses deux parents étaient très engagés au sein du parti Oromo Liberation Front (OLF). En 2009, Monsieur Tahir Tilmo a été licencié à cause de l'engagement de ses parents. Il est ensuite revenu dans sa ville natale, Nazreth, où il a ouvert son commerce (une supérette). En 2010, il a reçu plusieurs visites de la police l'interrogeant sur les activités politiques de son père, qui était surveillé de près. La police s'est rendue plusieurs fois de suite à la supérette de Monsieur Tahir Tilmo pour l'obliger à fermer. Après quelques visites de la sorte, sa supérette a été entièrement vidée durant la nuit. Monsieur Tahir Tilmo était en permanence suivi par la police, qui a

quelques semaines plus tard procédé à la perquisition de son domicile sans motif valable et saisi tout son mobilier, y compris des documents.

Ses parents ont été plusieurs fois emmenés par la police et interrogés. La dernière fois, ils sont violemment enlevés devant chez eux par une voiture. Ils reviendront quinze jours plus tard : leurs corps sont jetés hors d'une voiture devant la maison. Sa mère est dans le coma et meurt 2 jours après, à la maison. Son père meurt quelques semaines après, à l'hôpital. Il témoignera des tortures qu'il a subies, jour et nuit. Le soir qui suit l'enterrement de son père, toute la famille est à la maison : Monsieur Tahir Tilmo reçoit un appel lui disant que la police va venir. Il fuit chez un ami. A partir de ce moment-là, il ne reverra ni son frère ni sa sœur. La police débarque et emmène son jeune frère de 15 ans, qu'elle va garder près de deux semaines, pour l'interroger sur Monsieur Tahir Tilmo.

A la suite du décès de ses parents, Monsieur Tahir Tilmo s'engage activement au sein de l'OLF en apportant un soutien logistique et, en raison de cet engagement, il a été contraint de vivre caché et de déménager régulièrement, jusqu'à ce que la police intervienne à son domicile pour procéder à son arrestation, à laquelle il a réussi à échapper, contrairement à d'autres militants, qu'il ne reverra plus.

Visé par un avis de recherche, il parvient toutefois à traverser la frontière du Soudan, maquillé et déguisé. Il y reste près d'un an, avant de partir en Lybie, puis en Italie par bateau. Il arrive en Suisse en avril 2013.

Le 12 juin 2015, Monsieur Tahir Tilmo introduit une demande d'asile en Suisse. Le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) rejette la demande d'asile le 3 février 2017 au motif qu'il n'aurait pas procuré de preuves de ses déclarations pouvant rendre ses craintes de persécution fondées.

Après le rejet de son recours au Tribunal administratif fédéral, il quitte la Suisse pour se rendre en France et y déposer une demande d'asile, pays duquel il est renvoyé vers la Suisse en application des accords de Dublin.

Durant tout son séjour en Suisse, Monsieur Tahir Tilmo s'engage auprès de la communauté Oromo et participe à de nombreuses actions de contestation du gouvernement éthiopien jusqu'à son placement en détention administrative le 7 septembre 2020 en vue de son renvoi vers l'Ethiopie.

Aujourd'hui, les tensions dans le pays ne sont plus confinées à la région du Tigré ; elles se sont généralisées à tout le pays. De nombreuses personnes sont tuées, emprisonnées ou ont disparu. L'inquiétude de Monsieur Tahir Tilmo n'a donc pas cessé d'augmenter.

Pour la troisième fois depuis son renvoi en janvier 2021, il a dû changer de logement, suite à des visites de la police qui questionne les propriétaires et

les voisins à son sujet ou qui frappe directement à sa porte. Il vit complètement cloîtré dans la crainte de se faire arrêter, emprisonner ou tout simplement assassiner.

Selon un contact avec un journaliste en Ethiopie qui allait tenter de rencontrer Monsieur Tahir Tilmo afin de suivre l'évolution de sa situation, mais qui a vu sa situation se détériorer et qui s'est vu menacé par les autorités de lui reprendre sa carte de presse, il est clair que les craintes de Monsieur Tahir Tilmo sont fondées et qu'il est important qu'il reste caché. Des conditions objectives d'insécurité en Ethiopie pèsent donc sur lui et mettent réellement sa vie en danger.

Monsieur Tahir Tilmo n'a plus d'espoir et son état se dégrade chaque semaine. Il est totalement isolé socialement. Les quelques contacts que ses amis en Suisse parviennent à conserver avec lui montrent un accablement et une perte d'énergie alarmants. Ses amis craignent aujourd'hui pour sa vie. Ils ont alerté Amnesty International. La Ligue suisse des droits de l'Homme – Genève a également alerté la Fédération internationale pour les droits humains. Les amis de Monsieur Tahir Tilmo sont disposés à assumer les frais de son vol, si un visa humanitaire lui était octroyé.

C'est pourquoi les signataires de ce texte invitent les députées et les députés du Grand conseil à soutenir cette proposition de résolution afin que le Conseil d'Etat, au vu des éléments particulièrement inquiétants sur les dangers auxquels son renvoi en Ethiopie l'expose, demande au Conseil fédéral de délivrer en urgence un permis humanitaire à Monsieur Tahir Tilmo.